



La pêche loisir met le braconnage hors-jeu

Ils sont peu nombreux mais ils font beaucoup de dégâts. Une infime minorité - mais bien organisée - de pêcheurs de loisir s'adonne à des pratiques douteuses. Ils surpêchent, parfois en période de reproduction, des espèces nobles comme le bar, pour se livrer à un juteux commerce clandestin de vente au noir. Ce trafic agace prodigieusement les Fédérations de pêches de loisir et de chasse loisir sous-marine. « Ils prélèvent beaucoup trop sur la ressource, sans tenir compte de la taille du poisson, de son espèce ni des périodes de reproduction », regrette Gérard d'Aboville, président du conseil supérieur de la navigation de plaisance. Le vent est peut-être en train de tourner. La guerre aux fraudeurs est déclarée sous forme d'une charte cosignée par cinq Fédérations (FNPPSF, FFPM, FCSMP, FFESSM, UNAN). Dans l'esprit du Grenelle de la mer, des textes transcrits au Journal Officiel fin 2011 organisent la lutte contre ces prédateurs des mers. Ainsi, tout poisson capturé doit désormais être entaillé sur la queue. Autre manière de traquer le braconnier

« tous temps », la taille des poissons capturés a été augmentée. En 20 ans, la conscience écologique a gagné du terrain, notamment pour le respect des périodes de reproduction. « Il faut laisser le bar tranquille de janvier à mars », préconise ardemment un défenseur d'une pêche loisir responsable. Et, même si ce n'est pas l'arme absolue, la déclaration volontaire des prises par les pêcheurs sur le site gouvernemental rend la vie encore plus malaisée aux tricheurs. Dernier obstacle à lever, l'information. Il reste à claironner partout ce vaste « coup de chalut » des bonnes pratiques. Les esprits, eux, sont parés à virer. « Dans les têtes, les gens sont prêts », estime Louis Morvan, vice-président de la Fédération internationale de pêche sportive en mer. Marc LAMBRECHTS.